



## Union européenne – Informations générales

- Nouvelles règles sur la circulation des données non personnelles dans l'UE.
- Recours en annulation de la Hongrie et de la Pologne contre la nouvelle directive adoptée en juillet 2018 sur le détachement des travailleurs.

## Actualité européenne de la protection sociale

### SANTÉ

- Position du PE sur la proposition de règlement relative à l'ETS
- Consultation sur les activités de dialogue précoce de l'EMA avec l'industrie pharmaceutique

### FAMILLE/JEUNESSE

- Rappel de la Commission sur les règles concernant le paiement des allocations familiales à un citoyen européen mobile.
- Adoption en commission FEMM du rapport stratégique sur les services de soins pour améliorer l'égalité des genres.

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Poursuite des discussions sur l'Autorité européenne du Travail.
- Chômage dans l'UE

## Agenda

## Publications

## FOCUS : La prudence est la meilleure des vertus...

Si la montée de l'euroscpticisme menace de toutes parts et l'édifice européen semble vaciller, la prudence est de mise. Le territoire de l'Europe a connu bien pire, c'est d'ailleurs pour cette raison que l'Union européenne a été créée... L'échéance des élections européennes, fin mai 2019, aiguise les appétits politiques et pourrait conduire à une profonde recomposition politique créant l'opportunité d'une refonte du projet européen notamment en matière sociale et de protection sociale.

Cet enjeu est marqué par les tentatives d'alliances politiques. On notera celle menée par le Président de la République française, Emmanuel Macron pour constituer un pôle libéral, centriste et pro-européen avec ses homologues du Bénélux, dont le Premier Ministre néerlandais, Mark Rutte. Même s'il est vrai que leurs visions respectives de l'approfondissement de la zone euro (création d'un budget dédié de la zone euro) semblent (très) divergentes. Le projet d'une alliance européenne d'extrême gauche appelée de ses vœux par Jean-Luc Mélenchon, leader de la France insoumise, en est un autre exemple.

Il ne faudrait toutefois pas résumer la campagne à un combat manichéen entre d'un côté les forces libérales pro-européennes et de l'autre les forces anti-européennes...

La réalité est évidemment plus complexe et l'ambiguïté des positionnements politiques s'illustre dans les réactions aux récentes propositions de la Commission européenne dans le champ social. Ainsi, alors que la directive sur le détachement des travailleurs est attaquée par la Hongrie et la Pologne via un recours en annulation (fait assez rare), les discussions sur la proposition d'établir une Autorité européenne du Travail avancent assez rapidement, sans générer, a priori, d'oppositions irréconciliables.

La note du cercle de réflexion Notre Europe publiée en octobre sur l'Europe sociale est digne d'enseignements quant à la nécessité d'éviter les déclarations hâtives. Elle rappelle que la mobilité des travailleurs pose des problèmes plus graves aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil, notamment ce qui concerne l'exode des jeunes travailleurs ou le vieillissement de la population et leurs risques pour la viabilité de leurs systèmes de protection sociale. Gardons ses recommandations à promouvoir une convergence ascendante dans les normes et les performances sociales dans l'UE; à garantir une mobilité fluide et équitable des citoyens; et à investir dans le capital humain européen.

36 ans

L'estimation de la durée de vie professionnelle en 2017  
(Eurostat)

6,8 %

Le taux de chômage dans l'UE 28  
(Eurostat)

## Adoption en plénière de nouvelles règles sur la circulation des données non personnelles dans l'UE.

Le 4 octobre 2018, le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 81 contre et 6 abstentions, le compromis obtenu en trilogue concernant la proposition de règlement européen relative à la libre circulation des données non personnelles dans l'UE. Le texte vise à lever les obstacles à la libre circulation de ces données, gérées par des sociétés ou des autorités publiques dans l'UE. Ainsi, le nouveau règlement interdira aux Etats membres d'imposer que les données soient stockées et traitées dans un Etat membre donné, à moins de justifier une telle limitation par des raisons de sécurité publique, telles que définies dans les traités et conformément à l'interprétation de la Cour européenne de justice et de la notifier à la Commission européenne. Les nouvelles règles permettront aux autorités compétentes d'accéder aux données traitées dans un autre Etat membre à des fins de contrôle réglementaire, comme l'inspection et l'audit. Le texte doit encore être adopté formellement par le Conseil de l'UE le 6 novembre avant d'être publié au journal officiel de l'UE. Il entrera en application six mois après cette publication.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2018-0381&format=XML&language=FR>

## Recours en annulation de la Hongrie et de la Pologne contre la nouvelle directive adoptée en juillet 2018 sur le détachement des travailleurs.

Le 5 octobre 2018, le gouvernement hongrois a saisi la Cour de Justice de l'UE [d'un recours en annulation](#) contre la [directive \(UE\) 2018/957 sur le détachement des travailleurs](#) publiée au Journal Officiel de l'UE le 9 juillet 2018. Le gouvernement hongrois argue que la directive viole la liberté de prestation de services prévue dans les traités de l'Union européenne. Elle serait également contraire aux principes de nécessité et de proportionnalité et introduirait des obligations et des restrictions contraires à l'exigence de non-discrimination. Le gouvernement ajoute que l'extension des règles du détachement au secteur des transports est également contraire aux traités. Selon le communiqué de presse du gouvernement hongrois, la Pologne s'associe à la démarche. Pour rappel, la directive devra être transposée par les Etats membres au plus tard le 30 juillet 2020.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://www.kormany.hu/en/prime-minister-s-office/news/hungarian-government-contested-amendment-of-posted-workers-directive-before-court-of-justice-of-european-union>

## Santé

### Adoption de la position du Parlement européen sur la proposition de règlement relative à l'évaluation des technologies de santé.

Le 3 octobre 2018, le Parlement européen réuni en session plénière a adopté le rapport de la socialiste espagnole Soledad Cabezón Ruiz sur [l'évaluation des technologies de santé \(ETS\)](#) par 576 voix pour, 56 voix contre et 41 abstentions. Les eurodéputés ont souhaité, par rapport à la proposition de la Commission européenne, mettre les Etats membres au centre de la gouvernance de la future coopération permanente en matière d'ETS : responsables de la réalisation des rapports d'évaluation clinique communs des médicaments, ils auront également le dernier mot concernant leur adoption et la Commission européenne conservera un rôle purement administratif. Ils seront également en charge de l'élaboration de la méthodologie servant de base à ces évaluations, qui devra respecter désormais un certain nombre de critères de qualité. En réponse aux inquiétudes concernant le principe de subsidiarité, la méthodologie et les règles communes définies dans le règlement ne s'appliqueront pas aux évaluations nationales, contrairement à ce qu'avait proposé la Commission européenne. De même, les Etats membres pourront, malgré l'interdiction de dupliquer les évaluations conjointes, compléter celles-ci par de nouvelles données cliniques, dans une certaine mesure et à condition de notifier et justifier ces initiatives. Par ailleurs, le champ d'application de l'ETS aux dispositifs médicaux a été réduit, en réponse à la demande de certaines parties prenantes et de certains eurodéputés qui souhaitaient leur retrait pur et simple du champ d'application du règlement. Enfin, les eurodéputés ont souhaité relever le niveau de transparence et de prévention des conflits d'intérêts. La Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) a salué le travail du Parlement européen, appelant néanmoins à instaurer davantage de flexibilité pour les Etats membres afin de leur permettre de compléter si besoin les évaluations conjointes et à inclure de manière large les dispositifs médicaux dans le champ d'application du règlement.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20180926IPR14444/meps-back-plans-to-boost-joint-assessment-of-medicines>

### Consultation de la médiatrice européenne sur les activités de dialogue précoce de l'EMA avec l'industrie pharmaceutique.

Le 8 octobre 2018, la médiatrice européenne a lancé une consultation publique dans le cadre de son enquête sur les activités de dialogue de l'Agence européenne des médicaments (EMA) avec l'industrie pharmaceutique en amont de l'autorisation de mise sur le marché. Elle s'interroge sur les risques que font peser ces activités sur l'objectivité des évaluations conduisant aux autorisations de mises sur le marché, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas suffisamment transparentes. Les parties

intéressées sont invitées à répondre à un certain nombre de questions visant à évaluer l'ampleur de ces risques. Elles ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour envoyer leur contribution.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.ombudsman.europa.eu/en/public-consultation/en/104905>

## Famille/Jeunesse

### Rappel de la Commission sur les règles concernant le paiement des allocations familiales à un citoyen européen mobile.

Le 21 septembre 2018, la Commission a transmis sa réponse à une pétition soumise par une ressortissante hongroise résidant et travaillant en Italie contre les autorités italiennes refusant de lui accorder des allocations familiales au titre de ses deux filles résidant en Hongrie. La requérante estimait le refus italien discriminatoire et contraire aux règles européennes sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (règlements 883/2004 et 987/2009).

La Commission a rappelé que les Etats membres sont libres de définir les règles relatives à leurs systèmes de sécurité sociale, qu'il s'agisse des prestations servies et de leurs montants, de leur conditions d'attribution et des cotisations afférentes. Cependant, ils doivent aussi respecter les règles relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale qui visent à ce qu'un citoyen européen ayant exercé son droit à la libre circulation ne soit pas désavantagé dans ses droits à la sécurité sociale.

S'agissant plus particulièrement des allocations familiales, un assuré social doit bénéficier des allocations familiales de l'Etat compétent (Etat où il exerce son activité professionnelle pour un travailleur) même si ses enfants résident dans un autre Etat membre. Ce deuxième Etat peut le cas échéant avoir à verser un complément différentiel.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=COMPARL&reference=PE-628.342&format=PDF&language=FR&secondRef=01>

### Adoption en commission FEMM du rapport stratégique sur les services de soins pour améliorer l'égalité des genres.

Le 9 octobre 2018, la commission pour les droits des femmes (FEMM) du Parlement européen a adopté le rapport stratégique de Sirpa Pietikäinen (PPE, Finlande) sur les services de soins à 17 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des propositions de la Commission européenne sur la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle et souligne l'importance des services d'accueil du jeune enfant et de soins pour les personnes dépendantes. Ces services doivent être diversifiés pour répondre aux différents besoins des personnes, de qualité, accessibles et abordables financièrement.

Certains services doivent encore être améliorés et une approche globale du système de prise en charge des personnes dépendantes (enfants, adultes dépendants) doit être mise en œuvre. Des recommandations sont formulées à destination des Etats membres, particulièrement en ce qui concerne le financement des services et infrastructures délivrant ces soins.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/femm/search-in-documents.html?ufolderComCode=FEMM&ufolderLegId=8&ufolderId=11379&linkedDocument=true&urefProcYear=&urefProcNum=&urefProcCode=#sidesForm>

## Emploi et affaires sociales

Poursuite des discussions sur la proposition de Règlement établissant une Autorité européenne du Travail – Avis du Comité économique et social européen (CESE).

Les discussions au Parlement européen et au Conseil de l'UE sous Présidence autrichienne s'intensifient. Le rapporteur au Parlement européen, Jeroen Lenaers (PPE/Pays-Bas), table sur un vote du texte en Commission Emploi le 12 novembre 2018. Au Conseil, le Groupe Questions Sociales a discuté le 4 octobre notamment de l'article 13 prévoyant la création d'un rôle de médiation à l'AET qui intégrerait l'actuel comité de conciliation de la commission administrative de coordination des systèmes de sécurité sociale. Un texte de compromis prévoyant l'intégration du comité actuel avec des améliorations substantielles notamment en termes de procédure, délais et suivi de la médiation a été discuté. De son côté, le CESE a adopté le 20 septembre 2018 un avis sur la proposition de la. Selon le Comité, la nouvelle autorité représente un élément important en vue d'améliorer la mobilité transfrontière, de se conformer à la législation européenne et nationale, de favoriser la coopération entre les autorités nationales et de lutter contre les pratiques illicites, à la condition que l'AET respecte les compétences nationales notamment en ce qui concerne la coordination d'inspections conjointes et concertées qui devront être menées sur une base volontaire. Le CESE précise néanmoins que la non-participation éventuelle d'un État membre à ces inspections devra toujours être motivée afin d'éviter de nuire à l'efficacité de l'action de l'AET.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1414&furtherNews=yes>

et : <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/autorite-europeenne-du-travail>

## Taux de chômage dans l'UE.

Selon les dernières données publiées par Eurostat, l'office de statistique de l'UE, le taux de chômage s'est établi pour la zone euro à 8,1% en août 2018, en baisse par rapport au taux de 8,2% de juillet 2018 et au taux de 9,0% d'août 2017. Dans

l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 6,8% en août 2018, stable par rapport à juillet 2018 et en baisse par rapport au taux de 7,5% d'août 2017. Il s'agit des taux les plus faibles enregistrés respectivement depuis novembre et avril 2008. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en août 2018 ont été enregistrés en République tchèque (2,5%), en Allemagne et en Pologne (3,4% chacune). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (19,1% en juin 2018) et en Espagne (15,2%). Le taux de chômage a baissé dans tous les États membres par rapport à août 2017. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 10,5% à 7,5%), en Croatie (de 10,9% à 8,5%), en Grèce (de 21,3% à 19,1% entre juin 2017 et juin 2018) et au Portugal (de 8,8% à 6,8%).

En août 2018, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 14,8% dans l'UE28 et à 16,6% dans la zone euro, contre respectivement 16,6% et 18,5% en août 2017. Les taux les plus faibles en août 2018 ont été observés en Allemagne (6,2%), en République tchèque (6,3%) et aux Pays-Bas (7,7%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (39,1% en juin 2018), en Espagne (33,6%) et en Italie (31,0%).

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9279556/3-01102018-AP-FR.pdf/5c10144c-8fb3-48f5-9644-aadc856ad2b5>

## Evènements passés

4 octobre 2018, Gastein – Forum européen annuel sur la santé : « Santé et développement durable – Des choix politiques audacieux pour l'Agenda 2030 ».

La 21<sup>ème</sup> session du Forum annuel sur la santé organisée à Gastein en Autriche a eu lieu du 3 au 5 octobre 2018. Elle a mis l'accent cette année sur la santé dans les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Une table ronde a été organisée par la Fédération autrichienne des institutions de sécurité sociale (HVB) en partenariat avec la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) sur le thème : « Des médicaments innovants pour le bien de tous : vers de nouveaux modèles économiques de financement de la recherche et de la coopération ». A cette occasion, le Directeur Général de l'HVB, Dr Josef Probst, a dénoncé le manque de transparence des programmes UE de financement de la recherche notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, la gouvernance, les données et les résultats, ainsi que le manque d'alignement entre les priorités de recherche de l'industrie et l'intérêt public. Dimitra Panteli, chercheuse à l'Université Technique de Berlin, a insisté sur la nécessité de centrer les politiques de santé publiques et leur financement sur les besoins de santé réels de la population car « il n'est pas possible pour un système de santé de payer pour toutes les prestations de santé disponibles malgré les aspirations à une couverture santé universelle ». De son côté, Richard Bergström, ancien Directeur Général de l'EFPIA, la fédération européenne des industries du médicament breveté, a dénoncé le retard européen en termes d'investissement R&D par rapport aux USA.

Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

9 octobre 2018, Bruxelles – *Universal Access to Health: how can we contribute?*

Le 9 octobre, *Medicines for Europe*, fédération européenne de l'industrie des médicaments génériques et biosimilaires, a organisé à Bruxelles la cinquième édition de la conférence sur le thème de l'accès universel à la santé. Cet événement a permis un échange approfondi sur les différentes positions d'acteurs européens (*Medicines for Europe*, le Forum européen des patients (EPF), la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), l'Association internationale de la mutualité (AIM), l'Alliance européenne de santé publique (EPhA)) et leurs engagements pour améliorer l'accès à la santé dans l'UE. Le Président d'ESIP, Arnaud Emériaux, a rappelé à cette occasion que les organismes obligatoires d'assurance maladie dans l'UE sont en première ligne pour garantir un accès universel et un niveau de soins de santé adéquat, fondés sur le principe de solidarité. Il a insisté sur le coût de plus en plus élevé des technologies médicales qui met en péril la soutenabilité des systèmes de santé publics et implique des gains d'efficacité à court terme par exemple par un accès facilité aux médicaments génériques et biosimilaires. Nicola Bedlington, Secrétaire Générale du Forum européen des Patients, a quant à elle défendu la nécessité d'une couverture santé universelle pour

tous les patients dans l'UE à court-moyen terme et exprimé ses craintes d'un manque d'ambition de la prochaine Commission européenne sur les sujets de santé.  
*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*

## 10 octobre 2018, Bruxelles – “Patent and Patients; the Future of the European Pharmaceutical Policy”

Ce déjeuner débat, organisé par la représentation permanente hongroise auprès de l'UE, a permis aux principales parties prenantes (la Plateforme européenne des institutions de protection sociale, Medicines for Europe et EFPIA) d'échanger leurs points de vue concernant la [proposition de règlement](#) de la Commission européenne visant à permettre aux fabricants de génériques et de biosimilaires de fabriquer leurs produits sur le sol de l'UE pendant la protection par certificat complémentaire de protection (CCP, sorte d'extension du brevet) à des fins d'exportation dans des pays tiers où une telle protection n'existe pas. La Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) a rappelé le rôle fondamental des payeurs publics d'assurer l'accès de tous à des médicaments de qualité et abordables ainsi que de l'importance de la compétition dans le secteur pharmaceutique pour contribuer à ces objectifs. Elle a appelé la Commission européenne à permettre également une exemption aux règles de protection de la propriété intellectuelle pour la fabrication à des fins de stockage, qui permettrait aux génériques et biosimilaires d'entrer sur le marché de l'UE dès l'expiration de la protection par CCP et à rendre le règlement applicable aux CCP existants afin que ses bénéficiaires sur les systèmes de santé se ressentent au plus vite. Le représentant de la Fédération européenne des industries pharmaceutiques (EFPIA) a quant à lui appelé à adopter une approche holistique, tenant compte des différents facteurs influençant l'accès des patients aux médicaments et aux soins. Il a également rappelé les défis liés au financement de la recherche pharmaceutique et l'importance de la création de valeur dans l'industrie des biotechnologies. Enfin, le représentant de Medicines for Europe a insisté sur l'importance d'une exemption à la fabrication et au stockage ainsi que de l'immédiate applicabilité, rappelant leur intérêt également dans la prévention des pénuries de médicaments. Il a également rappelé que l'exemption [Bolar](#) a été appliquée immédiatement.

*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*



## A venir

31 octobre 2018, Bruxelles – Forum mensuel ETUI : “Ryanair must change” : quelques repères sur la lutte du personnel de cabine de Ryanair.

L'Institut européen des syndicats (ETUI) organise une rencontre pour discuter des relations actuelles entre la compagnie aérienne Ryanair et ses personnels de cabine et du conflit social en cours, marqué par plusieurs procédures juridictionnelles dont l'enjeu est la détermination du droit applicable à la relation contractuelle entre le personnel naviguant et Ryanair. Les débats présenteront notamment la demande des syndicats européens concernant la reconnaissance du droit social lié à la base d'affectation.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://crm.etui.org/civicrm/event/info?reset=1&id=213>

Bernd Rechel, Elke Jakubowski, Martin Mckee, Ellen Nolte, *Organization and financing of public health services in Europe (2018)*, Organisation mondiale de la santé, 2018, 154 p.

Cette publication s'intéresse à l'organisation et au financement des services de santé publique en Europe, dans le contexte des nombreux défis auxquels ils sont confrontés mais aussi d'une prise de conscience de la nécessité de les renforcer. En matière organisationnelle, elle identifie des bonnes pratiques et les options politiques possibles. Concernant le financement, elle analyse l'origine et le montant des dépenses dans les services de santé publique ainsi que leur impact sur la crise économique. Elle fait également le point sur les connaissances en matière de main d'œuvre dans le secteur de la santé publique. Enfin, elle s'interroge sur la manière dont la qualité des services de santé publique est évaluée et sur la conception idéale des systèmes d'assurance qualité pour les services de santé publique.

*Pour plus d'informations, voir:*

<http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/organization-and-financing-of-public-health-services-in-europe-2018>

Frank Vandembroucke, Sofia Fernandes, *Europe sociale : du slogan à la réalité*, Notre Europe, 8 octobre 2018, 6 p.

Sofia Fernandes, chercheuse senior à l'Institut Jacques Delors, et Frank Vandembroucke, Professeur à l'Université d'Amsterdam et conseiller de l'Institut Jacques Delors, publient un décryptage sur l'Europe sociale, en collaboration avec la Fondation Robert Schuman. Selon les auteurs, d'importantes initiatives relatives à la dimension sociale de l'Union européenne ont vu le jour en 2017 comme la proclamation interinstitutionnelle du Socle européen des droits sociaux à Göteborg en novembre. L'année écoulée pourrait marquer selon eux un tournant dans le développement de la dimension sociale du projet européen. Toutefois, le débat sur l'Europe sociale pâtit toujours de l'absence d'une analyse claire et partagée par tous les acteurs sur le rôle que doit jouer l'Union européenne dans le domaine social. En ce sens, ils identifient trois domaines dans lesquels une action tangible de l'Union est nécessaire : promouvoir une convergence ascendante dans les normes et les performances sociales ; garantir une mobilité équitable des citoyens ; et faire de l'investissement dans le capital humain un leitmotiv de l'action européenne.

*Pour plus d'informations, voir:*

<http://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/10/Europesocialedusloganalarealite-FernandesVandembroucke-sept18.pdf>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

